

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
DU 25 NOVEMBRE 2024  
PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION  
21 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-CINQ NOVEMBRE à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence  
de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :  
29 novembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointes,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette  
GIBON Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe  
DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 14

Absents excusés :  
NEANT

PRESENTS 14  
VOTANTS 14

Procurations :  
NEANT

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

- 1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil du 21 octobre 2024
- 2 - ~~Demande d'autorisation d'emprunt mise en séparatif~~: REPORTEE
- 3 - Travaux de réfection des peintures du plafond de l'église
- 4 - Demande de subvention DETR 2025 pour l'éclairage public
- 5 - Missions complémentaires création d'un parcours audio
- 6 - Participation financière au spectacle de marionnettes 7 décembre 2024
- 7 - Participation financière au concert du chœur d'hommes le 7 décembre 2024
- 8 - Affaires diverses :
  - Présentation du groupe agro solaire Parcé-Solesmes-Vion concernant l'agrivoltaique

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 21 OCTOBRE 2024 -

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 21 octobre 2024 est arrêté le 25 novembre 2024.

2 - DELIBERATION - N°24112502 TRAVAUX DE REFECTION DES PEINTURES DU PLAFOND DE  
L'EGLISE ET DE LA SACRISTIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le plafond de l'église s'est considérablement noirci depuis sa dernière remise en peinture en 1993, il nécessite donc un nettoyage et une remise en peinture.

Il expose que les trois entreprises en capacité de réaliser un chantier de cette envergure ont fait une offre différente, deux entreprises proposent une sous couche fixante spécifique avec une finition avec peinture minérale, et l'autre propose une sous couche spécifique pour finition à la chaux avec une finition avec badigeon de chaux.

Après consultation de l'architecte des bâtiments de France (ABF), ce dernier a préconisé une peinture à la chaux ou minérale. A proscrire, les hydrofuges et peintures acryliques qui forment une pellicule étanche. Pour cette mise en peinture, il est préférable de réaliser un nettoyage à l'eau et à la brosse ou à l'éponge ou un sablage léger si nécessaire.

Deux des entreprises consultées ont répondu mais en privilégiant une peinture minérale en accord avec l'ABF, car d'après elles l'application d'une peinture minérale évite les risques de décollement contrairement à la chaux qui nécessiterait un décapage total du plafond au préalable, car le support existant est recouvert de peinture acrylique.

Trois entreprises ont été consultées et proposent les tarifs suivants :

## Conseil Municipal de Solesmes du 25 novembre 2024

1) Sous couche spécifique pour chaux et finition avec badigeon de chaux :

- LEFEVRE CENTRE OUEST (72) : Montant de 52 170.53 € HT (sous-estimation importante des quantités en m<sup>2</sup>) avec le broissage des voutes

2) Sous couche fixante spécifique et peinture minérale :

- MARCIAU PEINTURE (72) : Montant de 77 421.16 € HT avec le nettoyage des voutes à l'éponge humide  
- PAVY GROUPE VILLEMAIN (72) : Montant de 103 869.97 € HT avec le nettoyage des voutes par ponçage et lessivage.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après comparaison des offres et après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir l'offre la mieux adaptée aux besoins de la commune, et la mieux disante de l'entreprise MARCIAU pour un montant de 77 421.16 € HT soit 92 905.39 € TTC.

### 3 - DELIBERATION - N°24112503 DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025 POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2025  
Le projet susceptible d'être éligible est :

1 - l'éclairage public

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le projet précité, de solliciter le concours de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant en euros
Maître d'ouvrage	19 956
DETR	19 955
<b>TOTAL HT</b>	<b>39 911</b>

### 4 - DELIBERATION - N°24112504 MISSION COMPLEMENTAIRE POUR LA CREATION D'UNE PROMENADE SONORE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil leur délibération du 19 février 2024 sollicitant une subvention d'Etat DETR et approuvant le projet portant sur la création d'une promenade sonore mettant en scène l'histoire de SOLESMES, riche et captivante, selon un parcours de 45 minutes environ pour conduire le visiteur sur une dizaine de stations. Il rappelle également leur délibération du 8 avril 2024 portant sur le choix des entreprises retenues pour la création de la promenade sonore et entre autres la société HISTORIEN CONSEIL en tant que créateur d'un parcours, et d'un audio guide en version française et anglaise.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de confier à la société HISTORIEN CONSEIL la mission complémentaire suivante : la sélection de visuels et la réalisation de textes qui complèteront les pistes audios, et leur intégration chez l'hébergeur LES PIERRES PARLENT.

- HISTORIEN CONSEIL : Montant de 6 024 € HT (pour 30 pistes).

### 5 - DELIBERATION - N°24112505 MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX BILLETTS D'ENTREE D'UN SPECTACLE DE MARIONNETTES

Monsieur le Maire expose au Conseil que Monsieur VIOT Hugo, l'organisateur de spectacles de marionnettes, Théâtre Guignol, a sollicité à nouveau la commune de Solesmes, dans le cadre d'une demande de mise à disposition d'une salle, afin d'y présenter son spectacle et d'apporter une animation festive et éducative en

## *Conseil Municipal de Solesmes du 25 novembre 2024*

supplément des activités pour les enfants et familles de la commune avec un spectacle de qualité dans le respect de la tradition Lyonnaise, pendant le marché de Noël de Solesmes le samedi 7 décembre 2024.

Monsieur VIOT Hugo Compagnie l'Univers des Marionnettes propose, avec quatre séances le 7 décembre 2024, un tarif de 8 € le ticket.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de s'engager à payer 50 % du prix du ticket, le reste étant à charge du bénéficiaire de l'offre.

### **6 - DELIBERATION - N°24112506 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN 2024 A L'ASSOCIATION HARMONI'HOM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Monsieur Thierry QUANTIN propose au Conseil que le jour du Marché de Noël, le 7 décembre 2024 à 16h30 le chœur d'hommes HARMONI'HOM donne un concert "Noël d'ici et d'ailleurs" à l'église paroissiale (chants de Noël) - Le financement par la commune permettrait un accès gratuit à ce concert.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention en 2024 de 300 € à l'association HARMONI'HOM.

Il est précisé que Monsieur Thierry QUANTIN ne prendra pas part au vote.

### **7 - AFFAIRES DIVERSES -**

#### **7- 1 - PRESENTATION DU GROUPE AGRO SOLAIRE PARCE-SOLESMES-VION CONCERNANT L'AGRIPHOTOVOLTAÏQUE -**

Monsieur Pascal LELIEVRE informe le Conseil qu'un groupement d'agriculteurs « Groupe Agro-Solaire » sur les communes de Parcé-sur-Sarthe, Solesmes, et Vion souhaitent que certaines de leurs parcelles soient identifiées comme ZAER indicative (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire de séance  
Cécile DAILLIERES



